

## Natura 2000 : place à la gestion



Vice-amiral  
Philippe Périssé

Préfet maritime  
de la Manche  
et de la mer du Nord.

Si à terre, dès 1979, une politique européenne de préservation et de maintien de la biodiversité a été mise en place à travers Natura 2000, il a fallu attendre 2008 pour étendre ce réseau au milieu marin et identifier des espaces cohérents, représentatifs, et des espèces d'intérêt communautaire. Malgré des délais très contraints, un important travail de compilation des connaissances scientifiques existantes et de concertation a permis d'instaurer en mer cent sites Natura 2000 répartis sur l'ensemble des façades maritimes de la métropole. Ainsi, le milieu marin représente actuellement un tiers de la superficie classée au titre de Natura 2000 en France (40 % de la mer territoriale est classée, contre une moyenne de 12 % à terre).

La création de ces sites en mer a pu être réalisée sous la coordination des différentes autorités préfectorales terrestres et des préfectures maritimes, grâce à une bonne coopération entre les services de l'Etat compétents (DREAL, DIRM, DDTM, DML), les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du milieu marin. Cette mobilisation par façade reste indispensable pour poursuivre la démarche au cours de la phase de gestion de ces sites et trouver des règles et des outils de gestion adaptés au caractère maritime des sites et des usages qui en sont faits.

Ainsi, Natura 2000 en mer participe non seulement à l'éveil et à la sensibilisation de tous les usagers de la mer, à sa mise en valeur et à son développement durable mais, bien plus, associe pleinement à la gestion de ces sites tous les acteurs du monde maritime. Ces derniers pourront proposer des actions concrètes pour assurer la compatibilité entre les usages et la préservation de la biodiversité marine. La réussite de Natura 2000 en mer ne pourra se faire qu'avec la pleine implication de tous les acteurs marins et littoraux.

**C**oncourir au développement durable de l'espace littoral et maritime en préservant les milieux et les espèces remarquables, c'est la question placée au cœur de la mise en œuvre du réseau.



© N.Dalies/Agence des aires marines protégées

Grande nacre de Méditerranée dans son écrin de posidonies, espèce et habitat protégés par le dispositif « Natura 2000 ».

Pour chacune des trois façades, la préfecture maritime est chargée d'assurer la cohérence de la gestion des espaces marins inclus dans les sites Natura 2000. Pour remplir cette mission, la Préfecture maritime de la Méditerranée a mis en place une instance de concertation rassemblant l'ensemble des acteurs potentiels du réseau Natura 2000 en mer. L'instance s'est réunie pour la première fois à l'École de la marine marchande à Marseille, en décembre 2009.

Cette rencontre a permis d'établir un dialogue entre les acteurs mais elle a surtout favorisé l'émergence d'une vision globale à l'échelle de la façade. Lors de cette journée, les acteurs se sont accordés sur une méthodologie commune pour la gestion des sites

Natura 2000 en mer, sur la base de données scientifiques.

Pour chaque site du réseau, quelle que soit la façade, un comité de pilotage (COPI) aura pour mission de dresser un état des lieux et de proposer des mesures de gestion des usages dans un document d'objectifs (DO-COB). Réunissant tous les acteurs intéressés à la vie de l'espace maritime concerné (élus, associations, professionnels, loisirs, tourisme, etc.), le COPI est le pilier du dispositif Natura 2000.

Lors de l'élaboration des documents d'objectifs, les comités de pilotage pourront s'appuyer sur l'expertise de l'Agence des aires marines protégées, qui a élaboré des référentiels technico-économiques des activités maritimes et qui accompagnera les démarches expérimentales, via ses antennes de façade. « L'Agence coordonne également la récolte des données manquantes pour les sites existants et pour la désignation de nouveaux sites ou large », précise Laurent Germain, chargé de mission à l'Agence.

Les nouveaux venus pourront également s'appuyer sur l'expérience d'un réseau pré-existant. Certains sites plus anciens, comme au Cap d'Agde (Languedoc-Roussillon), aux îles Chausey (Basse-Normandie) ou en baie de Bourgneuf (Pays de la Loire) commencent, en effet, à mettre en œuvre les mesures de gestion. Ces expériences constituent donc un socle de référence sur lequel le réseau peut s'appuyer.

L'instance de concertation du réseau méditerranéen a révélé le besoin de rendre Natura 2000 en mer plus intelligible. Le partage d'informations et d'expériences sera donc à l'honneur en 2010 : permettre à tous de mieux comprendre le dispositif et ses enjeux sera un objectif prioritaire de tous les organismes impliqués dans la gestion du réseau.

**Transparence  
et  
concertation**

Pour en savoir plus :  
[www.naturo2000.fr](http://www.naturo2000.fr)

Un dossier Natura 2000  
réalisé avec le Ministère  
du Développement  
durable.



# Les pêcheurs, opérateurs de site

Coté Atlantique, l'installation des comités de pilotage de Natura 2000 progresse sur le terrain comme sur le site du Plateau du Four ou sur celui des Roches de Penmarc'h.



© S.Lecerf/CLPM.GV

Site de Penmarc'h : diversité des espèces, des habitats et des métiers de la pêche.

Face aux ports du Guilvinec, de Saint-Guérolé et de Loctudy, première zone de pêche artisanale française, s'étend le site Natura 2000 en mer des « Roches de Penmarc'h », désigné au titre des Directives Habitats et Oiseaux. Complètement marin, ce site de 450 km<sup>2</sup> renferme une biodiversité marine exceptionnelle, marquée par la présence de récifs et vasières.

Ces habitats ont permis le développement d'une ressource halieutique très riche et l'essor d'une pêche professionnelle diversifiée, moteur de l'économie locale.

Investis de longue date dans la gestion durable des zones côtières à travers le système des licences de pêche, l'implication au sein du Parc naturel marin d'Iroise, la mise en place

de cantonnements de pêche, le développement de programmes de sélectivité... le Comité régional des pêches de Bretagne, avec le Comité local du Guilvinec, ont décidé de se porter opérateur de cette zone pilote, auprès du comité de pilotage présidé par le Préfet maritime de l'Atlantique. « Actuellement, nous sommes dans la phase de compréhension des enjeux, pas dans celle des mesures de gestion. Par exemple, on entame un travail de cartographie des zones de pêche et d'enquête, en embarquant avec les professionnels. Objectif : parvenir à une représentation précise des métiers pratiqués sur la zone, dans le temps et dans l'espace » explique Sophie Lecerf, chargée de mission Natura 2000.

Dépendants de la bonne qualité du milieu, les pêcheurs pro-

fessionnels sont les premiers convaincus de la nécessité de préserver les écosystèmes marins. Leur adhésion et celle des autres usagers sont essentielles à la réussite de Natura 2000 pour laquelle la France a fait le choix de la contractualisation : confier la responsabilité de ce projet aux structures professionnelles des pêches est une garantie pour impliquer pleinement ces acteurs.

## Science participative

En complément des connaissances scientifiques, on tente donc d'expérimenter une « science participative ». « Les professionnels connaissent vraiment les fonds qui sont extrêmement diversifiés : le cholutier, les fonds vaseux, le fileyeur ou le polongrier, la roche et les écueils. Ce croisement de savoirs va aider à cartographier les fonds », précise Robert Bouguéon, Président du Comité local des pêches du Guilvinec. La mise en œuvre de Natura 2000 est une formidable opportunité, localement, pour mieux se connaître et pour expérimenter de nouvelles méthodes de gestion.

## 3 questions à... Jean Louis Borloo



© B. Suardi/NEEDM

### Jean Louis Borloo

Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de la Mer.

#### Le réseau français Natura 2000 est-il à la hauteur de l'Année internationale de la biodiversité ?

Je rappelle que « Natura 2000 » est une démarche européenne dont le but est de mettre en réseau des espaces sensibles au niveau communautaire. Avec ses 4 millions en mer d'hectares et ses 206 sites en mer, la France entend se situer aux avant-postes d'un sujet aussi mal connu que vital pour l'avenir de notre planète : la protection du Vivant. Le Grenelle de l'Environnement et le Grenelle de la Mer ont permis de consacrer des avancées majeures : objectif de 20% de notre ZEE en aires marines protégées, mise en place d'une « alliance pour les sciences de la mer », création du Parc naturel marin de Mayotte, meilleure protection

des zones humides et des poissons migrateurs... Bref, il est grand temps de reconnaître que l'homme n'est pas placé au-dessus mais au cœur du Vivant.

#### Quelle méthode pour Natura 2000 en mer ?

Depuis son lancement, la France a opté pour une gouvernance fondée sur la concertation et la contractualisation autour d'un comité de pilotage local. L'expérience démontre que ce mode de gouvernance permet de concilier efficacement protection de la biodiversité et développement des activités humaines. Pour rapprocher acteurs et points de vue, il convient désormais d'accroître les efforts déjà entrepris en matière de transparence et de lisibilité : réunions du Comité national de concertation

des aires marines protégées, organisations de nombreuses réunions avec les acteurs de la mer, ou au niveau des façades... Plus la concertation est large, plus la protection des sites est efficace.

#### Les autres Etats nous envient cette Agence des aires marines protégées. Quel est son rôle sur Natura 2000 ?

L'Agence s'impose aujourd'hui comme l'un des grands établissements publics de l'interface terre-mer. Elle exerce une mission essentielle d'appui aux services de l'Etat et aux collectivités d'Outre-mer dans le déploiement du réseau d'aires marines protégées. Grâce à elle, nous disposons des connaissances nécessaires à l'élaboration d'outils opérationnels et adaptés aux spécificités de chaque site.

## Réserves de pêche : pour y voir plus clair

Une étude va dresser un panorama des différentes réserves de pêche existant dans le monde et de leurs résultats.

Réserve de pêche ? Pour certains, plutôt de culture anglo-saxonne, le terme recouvre simplement les zones de « No take », où aucun prélèvement halieutique n'est possible. Il existe cependant, de par le monde,



Objectif d'une réserve de pêche : préserver l'environnement et la ressource.

tout un éventail de modes de gestion, pour des espaces ainsi nommés, du plus souple (mesure saisonnière) au plus strict (interdiction pérenne). Comment ces différentes « réserves de pêche » sont-elles créées, comment sont-elles gérées, pour quels résultats en termes de conservation des ressources halieutiques et de préservation des écosystèmes et, enfin, pour quelles retombées socio-économiques ? Une étude bibliographique, commandée par l'Agence des aires marines protégées au pôle halieutique d'Agrocampus-Ouest, à Rennes, devrait apporter un éclairage scientifique.

L'un des engagements du Grenelle de la mer est, en effet, d'établir des réserves de pêche sur 5 % de la mer territoriale d'ici 2012, et d'élargir ce dispositif à 10 % des eaux sous juridiction française, d'ici 2020. « Avant de désigner les réserves

de pêche et de définir leurs modalités de gestion, il s'agit donc d'être ou clair sur les bénéfices des différents outils. Cela servira de base à la concertation avec les pêcheurs. Le Comité national des pêches a d'ailleurs d'ores et déjà été invité à participer au comité de pilotage de l'étude », souligne François Gauthiez, directeur adjoint de l'Agence.

### Un éventail de modes de gestion

« Une première restitution a été demandée pour juin », précise Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence. Nous reprendrons alors les discussions sur le thème des réserves de pêche au sein du groupe de travail du « Grenelle de la mer » sur les aires marines protégées. Des rencontres sont également prévues avec les professionnels pour débattre du rapport, dont les conclusions finales seront présentées en novembre, lors du prochain Colloque national sur les aires marines protégées.

### \* Bon plan pour le dugong

Un projet fédérant l'Agence des aires marines protégées, les Provinces et le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie vient d'être lancé, pour mieux connaître et protéger la population locale de dugongs. Au terme de trois ans, il devrait aboutir à l'élaboration et à la mise en place d'un plan de conservation pour l'espèce. Menacé dans tout l'indopacifique, ce mammifère marin herbivore est encore présent dans les eaux de l'archipel, qui hébergeraient 1000 à 2000 individus.



© F. Margerit/Opération Cétacés

## Guyane : propositions phares



Un inventaire biologique va être lancé dans les prochains mois au large de la réserve du Grand Connétable.

Parmi les recommandations de l'Analyse stratégique régionale : expérimenter un nouveau mode de gestion des pêches et étudier l'extension éventuelle d'un site Ramsar\* en mer.

L'analyse, menée par l'Agence des aires marines protégées et pilotée par la DIREN, s'est terminée en décembre 2009. « Pos de projet de parc naturel marin à la clef ; il est apparu plus pertinent d'approfondir les moyens de gestion existants et d'améliorer les connaissances », souligne Marion Brichet, chargée de mission à l'Agence. Pour cela, une série de propositions a été formulée et

sera mise en œuvre par l'Agence des aires marines protégées et la DIREN.

En partenariat avec le Comité régional des pêches, l'Agence organisera une Unité d'exploitation et de gestion concertées (UEGC). Expérimentale, elle devrait voir le jour courant 2010. Une UEGC est une zone de pêche à fort enjeu de conservation, gérée par les usagers de la mer. « Ce n'est pas une aire marine protégée et il n'est pas question d'y interdire la pêche », précise Jocelyn Médaille, président du Comité régional des pêches de

### dispositifs renforcés

Guyane. Cependant, cette initiative devrait nous aider à mieux gérer la ressource. » Un suivi en évaluera l'impact, tant sur la richesse biologique du milieu qu'en termes économiques.

Un inventaire biologique sera aussi lancé pour répertorier les richesses naturelles des zones rocheuses immergées du littoral, au large de la réserve naturelle de Kaw et de l'île du Grand Connétable. Selon les résultats, une extension au milieu marin de la zone Ramsar couvrant déjà ces deux sites pourrait être envisagée.

Enfin, il semblerait intéressant de proposer une coopération aux pays voisins pour créer un sanctuaire international pour les mammifères marins au nord de l'Amérique du Sud, compte tenu de la richesse des eaux guyanaises. « Plus de vingt espèces de mammifères y ont été dénombrées », précise Marion Brichet. Un tel projet permettrait de développer les connaissances et de mieux gérer les activités ayant un impact sur ces animaux, tels le transport et la prospection pétrolière.

\* Convention sur les zones humides d'importance internationale.

### \* L'Agence en séminaire

L'Agence des aires marines protégées a réuni ses troupes lors d'un séminaire, à Brest, début mars. En trois ans, l'Agence s'est déployée sur trois façades maritimes à travers ses missions d'étude pour la création de parcs naturels marins et à travers ses six antennes dont trois en Outre-mer. Jérôme Bignon, fraîchement réélu Président du Conseil d'administration (CA) de l'Agence, était au rendez-vous. Le CA de l'établissement, qui se tenait quelques jours auparavant, a également permis l'élection, en qualité de vice-présidents, de Ferdy Louisy et Pierre-Georges Dachicourt, respectivement Président du Parc national de Guadeloupe et Président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins.



© Agence des aires marines protégées

# Pertuis-Gironde : un point d'étape

Le « ressenti des acteurs » est désormais formalisé. De quoi alimenter la réflexion sur les axes de gestion du futur parc.

A l'issue de quatorze réunions thématiques orchestrées par la Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin « estuaire de la Gironde et Pertuis charentais », les groupes de travail ont rendu leur copie. Le 26 mars, les préfets des trois départements concernés et le préfet maritime de l'Atlantique ont présenté cette synthèse à tous les acteurs concernés. « Elle représente un socle commun sur lequel s'appuyer pour faire émerger les orientations de gestion », résume François Colas, chef de la mission d'étude.



Pertuis-Gironde : l'interface terre-mer, une réalité incontournable.

Au nombre des idées-forces originales, il y a la volonté des acteurs de participer activement à la production de connaissances sur le milieu marin. « Les pêcheurs veulent être associés aux compagnes de pêche expérimentales, les plongeurs, à la mise en œuvre de protocoles de suivi du milieu... », précise le chef de la mission. Quant aux associations de sport et loisirs, elles souhaitent s'appuyer sur le futur parc pour faire une vraie place à la sensibilisation à la protection du milieu marin dans leurs activités. »

Un enjeu important concerne la zone de balancement des marées. Les vasières comprises dans le secteur d'étude, accessibles à pied, couvrent le tiers de la surface métropolitaine de cet habitat ! La nécessité de mieux connaître ces milieux et de modifier progressivement les usages, pour mieux préserver leur environnement, a été soulignée. La gestion de l'interface mer-terre est aussi une préoccupation majeure, notamment chez les ostréiculteurs. « La Gironde, la Charente et la Seudre se jettent dans le secteur d'étude, rappelle François Patsouris, ancien président de la Section régionale conchylicole de Poitou-Charentes, représentant la profession lors des réunions. Le parc marin devra donc forcément tenir compte de leurs bossins versants. » « L'articulation de la gestion des eaux continentales et marines sera certainement au cœur des préoccupations du futur conseil de gestion », confirme le chef de la mission.

## La mégafaune vue du ciel

Fin de la première campagne aérienne de recensement des mammifères marins dans l'océan Indien.

A bord de l'avion qui quadrille l'océan à 180 mètres d'altitude, le temps est long quand il n'y a rien à voir. « Mais parfois, c'est la frénésie, explique Rebecca Guezal, observatrice. Sur la pente de Tuléar, au sud-ouest de Madagascar, nous avons fait près de soixante observations de cétacés en quatre heures. Il y avait des groupes de dauphins partout, on ne savait plus où donner de la tête ! »

Après les Antilles et la Guyane, en 2008, deux équipes ont traqué, de décembre dernier à fin mars 2010, la grande faune marine dans les eaux des pays de la Commission de l'océan Indien (COI) : la Réunion, Mayotte, les Iles Eparses, mais aussi Madagascar, Maurice et les Seychelles. « La zone d'observation a été élargie au-delà des eaux françaises, d'abord parce que les mammifères marins ne connaissent pas les frontières, mais aussi parce que les données pourront ainsi être utilisées pour un programme d'étude et de conservation des cétacés et du dugong dans les pays de la COI », explique Olivier Van Canneyt, biologiste au Centre de recherche sur les mammifères marins de La Rochelle et responsable de la mission. « Ce travail représente surtout un premier aperçu de l'état écologique du milieu,

dont les prédateurs marins constituent un bon indicateur. »

Premier groupe ciblé : les cétacés dépendant plus étroitement des ressources trophiques locales : stenelles, grands dauphins, péponocéphales, baleines à bec, cachalots... « Nous échantillons aussi les requins et autres grands poissons pélagiques, les tortues et les oiseaux marins... L'objectif est d'estimer les densités d'animaux et de modéliser leurs habitats préférentiels. » D'ores et déjà, le biologiste se dit surpris de l'abondance et de la diversité des cétacés dans le canal du Mozambique : « Une quinzaine d'espèces, de Mayotte à Europe, c'est considérable ! » Prochaines étapes : le Pacifique sud, puis la Polynésie française.



Un cachalot vu d'avion.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie  
Rédactrice en chef : Agnès Poiret  
Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart  
Ont participé à ce numéro : M. Bricchet, G. Cardin, M. Dubois-Vizioz, C. Formagne, L. Gardes, F. Gauthiez, L. Germain, C. Haar, A. Lallemand, O. Musard, B. Parayre, M. Peltier, S. Pianalto, F. Quéau, S. Quintin, L. Rambaud, S. Sellier, M. A. Sevin, P. Watremez

Agence des aires marines protégées :  
16, quai de la Douane  
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2  
Tél. 02 98 33 87 67  
[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

### \* Mots d'enfants



Morceaux choisis de la sortie terrain, organisée le mois dernier sur l'île de Sein par le Parc naturel marin d'Iroise, pour les élèves de l'école Marie Curie de Douarnenez :

- Au maire d'Île-de-Sein, Jean-Pierre Kerloch : « Comment manger sur une île ? », « Y-a-t-il un terrain de foot ? », « Êtes-vous inondés ? » ;

- Et au gardien du phare d'Ar-Men : « Travaillez-vous 24h sur 24 ? », « Comment changer l'ampoule du phare ? »... Bref, des questions essentielles !

### \* Colloque national des AMP

Le deuxième Colloque national sur les aires marines protégées aura lieu à La Rochelle les 15, 16 et 17 novembre 2010. Les deux grandes thématiques abordées seront la révision de la stratégie nationale pour les aires marines protégées, et l'Outre-mer, sans lequel l'objectif des 20% d'aires marines protégées, en 2020, ne pourrait être atteint.

### \* Une expo pour la biodiversité marine

Dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, Océanopolis propose, à partir du 10 avril, une grande exposition inédite sur le thème de la biodiversité marine. Escales prévues ? L'Histoire, le voyage dans les océans et la prise de conscience de la perte de la biodiversité. Au passage, seront évoqués la création de nouvelles aires marines protégées et leur apport à la préservation du patrimoine naturel.

[www.oceanopolis.com](http://www.oceanopolis.com)

